



Palais des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins
14 au 16 Juin 2022

7^e Journées Protection Cathodique & Revêtements Associés

Théorie et Applications Terre, Mer, Béton et Surfaces internes



EFC Event N°455

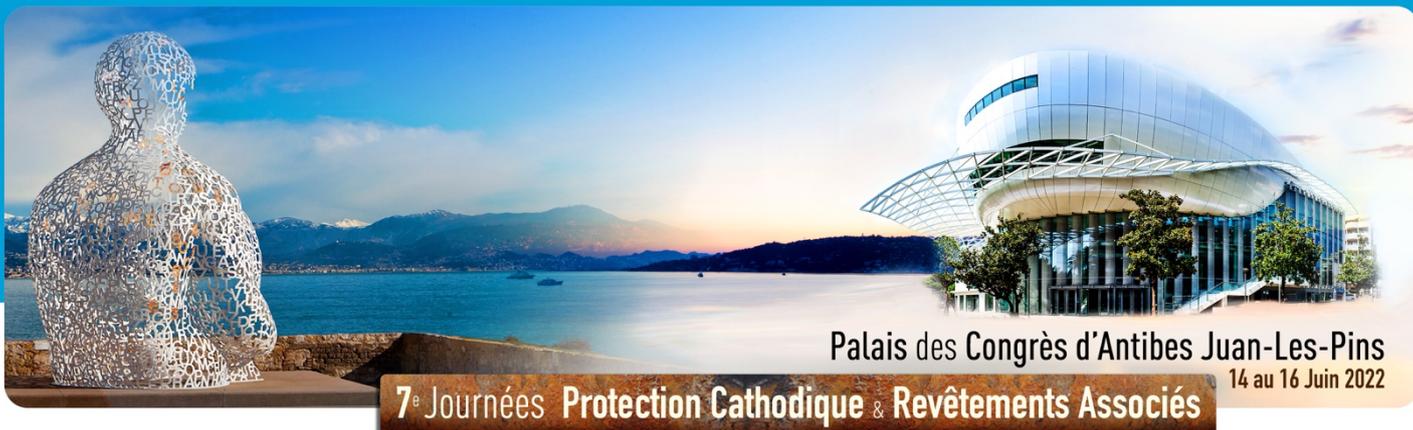


DOSSIER EXPOSANT

Page Web dédiée sur le site du CEFRA COR :

www.cefracor.org/fr/manifestation

Onglet « 7^{èmes} Journées Protection Cathodique et Revêtements Associés ».



Palais des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins

14 au 16 Juin 2022

7^e Journées Protection Cathodique & Revêtements Associés

Dossier technique Expositant / Conditions de participation

Thème du salon : Protection cathodique et revêtements associés pour la prévention anticorrosion d'ouvrages métalliques enterrés ou exposés en milieu marin, d'ouvrages en béton armé et des surfaces internes des équipements.

Exposition concernant : produits, matériels, services, applications, etc.

Stands de 6 m², 9 m², 12 m², ou plus,

Stands pré-équipés : moquette, 3 cloisons mélaminées (2 pour les angles), 1 enseigne, 1 boîtier électrique de 3,5 kW (équipé d'un disjoncteur différentiel 30 mA et de 2 prises 16 A), éclairage par spots,

Mobilier : 1 table (180 x 180 cm), 2 chaises,

Nettoyage quotidien du stand (en supplément),

Inscription sur le guide des exposants,

Installation : 13 juin (14h00 à 18h00), démontage : 16 juin (14h00 à 18h00),

Assurance responsabilité civile à la charge de l'exposant,

Prestations supplémentaires sur demande.

Une inscription aux Journées par stand (conférences, documents, cocktail, pauses café et déjeuners).

☞ Invitation possible de clients à l'exposition pour une ½ journée (limité à 5 personnes ; conférences et déjeuners exclus).

Prix forfaitaire du stand pré-équipé :

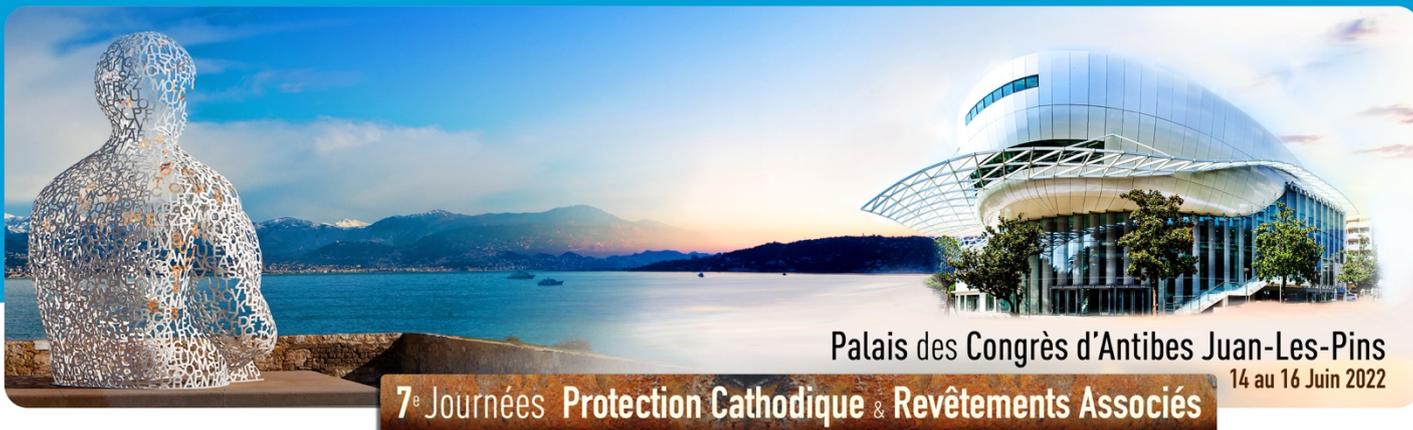
Pour 6 m² : 2 100 € TTC (1 750 € HT)

Pour 9 m² : 2 600 € TTC (2166 € HT)

Pour 12 m² : 3 100 € TTC (2 583 € HT)

Modalités de règlement : par virement bancaire ou par chèque à l'ordre du CEFRACOR

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30003	03052	00050035627	87	Société Générale Paris Invalides
IBAN	FR76 3000 3030 5200 0500 3562 787			
BIC	SOGEFRPP			
Titulaire	Centre Français de l'Anticorrosion (CEFRACOR), 28, rue Saint-Dominique 75007 Paris (France) N° SIRET : 378 036 883 00015 / N° TVA : FR 47 378 036 883			



Palais des Congrès d'Antibes Juan-Les-Pins

14 au 16 Juin 2022

7^e Journées Protection Cathodique & Revêtements Associés

BULLETIN DE RÉSERVATION D'UN STAND

Je soussigné _____ déclare avoir pris connaissance des conditions de participation et désire réserver un stand à l'exposition de la manifestation « 7^{èmes} Journées Protection Cathodique et Revêtements Associés » qui se tiendra à Antibes Juan-les-Pins (France) du 14 au 16 juin 2022

Société :

Adresse :

Surface réservée : 6 m² 9 m² 12 m²

Nom de la personne responsable du stand :

Tél :

E-mail :

Fait à :

Le :

Cachet et signature

Numéro de TVA intra-communautaire de votre société :

Activité de votre société :

Matériels, produits, services présentés sur le stand :

Document à retourner dûment rempli avec le règlement avant le 13 mai 2022 à :

CEFRACOR, 28 rue Saint-Dominique, 75007 PARIS

Tél. 33 (0)1 47 05 39 26, Fax : 33 (0)1 45 55 90 74

PCRA2020@cefracor.org et copie à communication@cefracor.org

Site : <https://www.cefracor.org/fr/manifestation>

Onglet « 7^{èmes} Journées Protection Cathodique et Revêtements Associés ».



7^e Journées

PROTECTION CATHODIQUE ET REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

Du 14 au 16 juin 2022

DOSSIER EXPOSANT



Palais des Congrès d'Antibes Juan les Pins
60, Chemin des Sables
06160 JUAN-LES-PINS

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Contacts	Page 2
Accès au Palais, stationnement et plan	Page 2-3
Déchargement des exposants.....	Page 4
Horaires.....	Page 5
Livraison sur stand	Page 5-6
Notes.....	Page 7
Restauration.....	Page 8-9

INFORMATIONS SUR LE STAND

Descriptif du stand équipé	Page 10
Enseigne (À nous retourner obligatoirement)	Page 11
Complément au stand.....	Page 12
Paiement et Notes	Page 13
Implantation	Page 14
Annexes.....	Page 15
Cahier sécurité (À nous retourner obligatoirement).....	Page 16-19

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTACTS

Lorraine MAUMY – Chargée de projet
Tél : 04.22.10.60.24 Fax : 04.22.10.60.09
E-mail : loraine.maumy@antibes-congres.com

Contact sur site

Philippine FOLI – Coordinatrice congrès
Tél : 04.22.10.60.49 Fax : 04.22.10.60.09
E-mail : philippine.foli@antibes-congres.com

Responsable technique

Patrice GATTI – Régisseur général
Tél : 04.22.10.60.22 Fax : 04.22.10.60.09
E-mail : patrice.gatti@antibes-congres.com

ACCÈS AU PALAIS

- Aéroport : Aéroport Nice Côte d'Azur
Depuis l'aéroport : Bus Ligne 250 (toutes les 45 minutes) ou 200 (toutes les 20 minutes) - Arrêt La Régence – 10 minutes à pied du Palais des Congrès
- Gare SNCF: Antibes (gare desservie par le TGV depuis Paris) et Juan-les-Pins (liaisons TER, 7 minutes à pied)
- Accès routier : Autoroute A8 depuis Aix-en-Provence et l'Italie, sortie 44

STATIONNEMENT

Parkings à proximité immédiate du Palais des Congrès :

- Parking du Palais des Congrès (au niveau -1) Géré par la société Interparking,
- Parking de l'Hôtel Ambassadeur (à l'arrière du Palais des Congrès),
- Parking du Garden Beach Hôtel (150 mètres à pied).

PLAN D'ACCÈS



Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

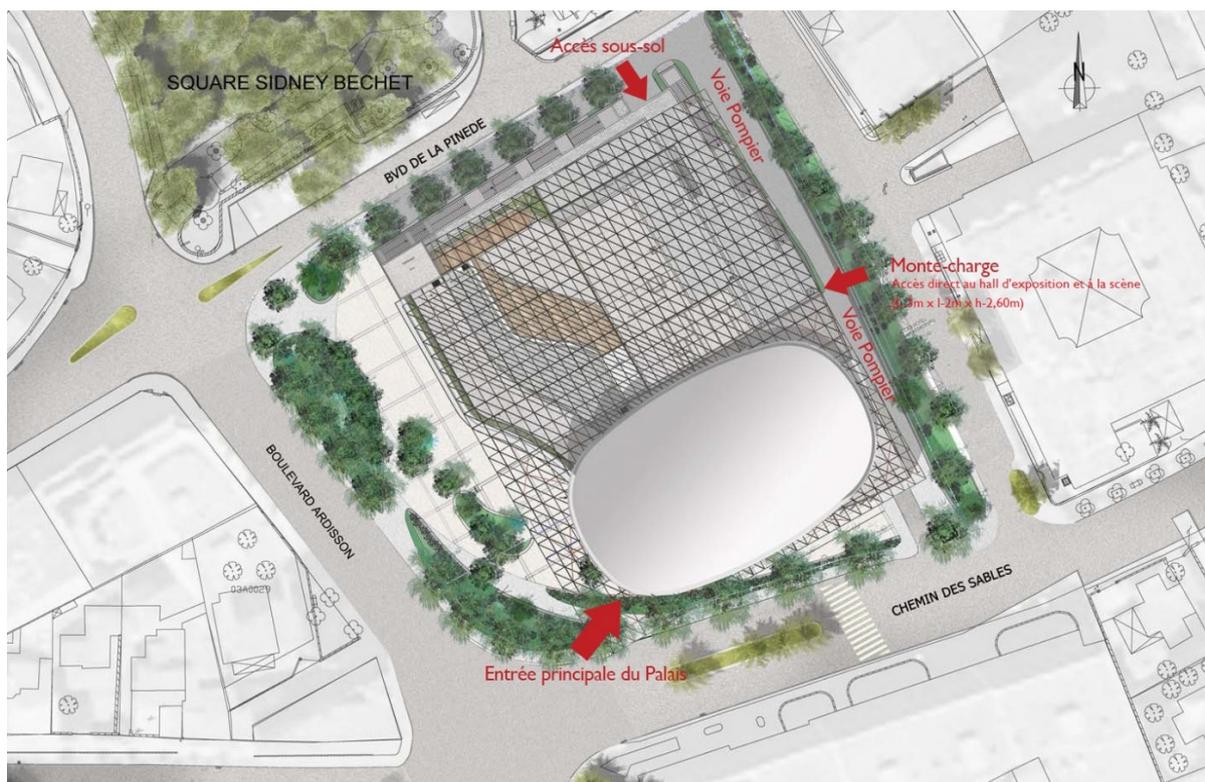
DECHARGEMENT DES EXPOSANTS

POUR LE DECHARGEMENT UNIQUEMENT, l'accès au Palais des Congrès se faire par la voie pompier (situé à l'arrière du Palais) qui vous donne un accès direct au monte-charge en cas de très gros déchargements (Voir plan ci-dessous).

ATTENTION, cet accès n'est prévu que pour le déchargement de colis encombrants et très lourds ; il ne peut en aucun cas servir de lieu de stationnement. Afin de prévoir les arrivées des exposants ayant à utiliser cet accès, merci de contacter en amont le service logistique au 04 22 10 60 23.

Enfin, pour les personnes n'ayant que très peu de choses à déposer sur stand, l'accès se fait par l'entrée principale du Palais, par l'ascenseur panoramique. Des chariots seront disponibles en cas de besoin.

Le sous-sol (niveau -1) est réservé à l'accès pour l'office traiteur.



Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

HORAIRES

Période d'installation	Le lundi 13 juin 2022 de 14h00 à 18h00
Période d'ouverture de l'exposition	Du 14 au 15 juin 2022 de 8h00 à 18h00 Le 16 juin 2022 de 8h00 à 14h00
Période de démontage	Le jeudi 16 juin 2022 de 14h00 à 18h00

LIVRAISONS SUR STAND - INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Palais des Congrès pourra réceptionner vos envois à partir du **jeudi 9 juin 2022**.
Horaires de livraison : 9h00-12h30 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi.

Toute livraison devra porter en clair les informations demandées sur la fiche d'expédition jointe à imprimer et coller sur les colis :

Sans ces indications, et avant la date de livraison autorisée, le Palais des Congrès se réserve le droit de refuser les livraisons et leur stockage.

La livraison est effectuée sous la responsabilité de l'exposant ; celle du Palais des Congrès d'Antibes Juan les Pins ne peut être, et est en aucune manière, engagée. Accès par l'entrée principale du Palais des Congrès.
Pour la livraison d'objets encombrants : prendre contact avec le service technique.

RETOUR COLIS A L'ISSUE DU CONGRES – IMPORTANT

Les colis devront être parfaitement reconditionnés avec la fiche retour du transporteur apposée sur chaque colis ; **l'enlèvement des colis devra impérativement se faire le jeudi 16 juin 2022 avant 18h00.**

Contact coordination sur place : Philippine FOLI au 04 22 10 60 49.

Horaires de retrait : 9h00-12h30 / 13h30-17h00 (du lundi au vendredi).

Le Palais des Congrès se réserve également le droit de faire enlever et transporter aux décharges publiques tous objets laissés par les exposants à l'issue de la manifestation, et facturera l'exposant pour les déchets encombrants laissés sur place (tarif à compter de 50 € ht).

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

EXPEDITEUR :

ADRESSE :

NOM DU STAND (SI DIFFERENT DE L'EXPEDITEUR) :

NUMERO DE STAND :

CONTACT SUR PLACE (NOM + TEL) :

POUR

**7^e Journées
PROTECTION CATHODIQUE ET REVÊTEMENTS ASSOCIÉS**

- Livraison sur stand
- Insertion mallette
- Bureau organisateur

**OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES
d'Antibes Juan-les-Pins
Chemin des Sables
CS90037
06605 ANTIBES Cedex**

Contact : Service livraison – 00.33.4.22.10.60.23

NOTES

Gardiennage des stands

Il est recommandé de ne jamais laisser le stand sans surveillance pendant le montage et le démontage des installations. Les objets de valeur doivent être enfermés à clef.

Nettoyage des stands

Le nettoyage général des allées du salon est assuré chaque matin par le Palais des Congrès.

Pour une demande de ménage individuel des stands : bon de commande joint en page 11.

Assurances

L'Organisateur prend en charge, l'assurance globale de l'exposition en responsabilité civile et incendie. Il appartient à chaque exposant de prendre pour son compte les assurances complémentaires qu'il juge nécessaires.

Ni l'organisateur, ni le Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins ne peuvent être tenu responsables des vols et dégradations des biens personnels des exposants, ni pendant les horaires de visite, ni pendant l'installation et le démontage des stands.

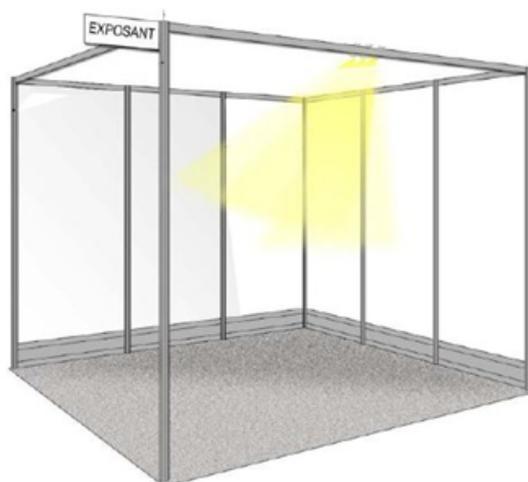
Règlement de sécurité

L'exposant a obligation de se conformer strictement aux dispositions des règlements de sécurité et à celles spécifique de la manifestation (cf règlement des expositions p.15-17). Le cahier des charges sécurité doit nous être impérativement retourné, paraphé et signé, en complément de vos bons de commande pour valider votre demande d'installation.

STAND EQUIPÉ*

Hauteur : 2m40

Surface utile de la cloison : 2m30x0.94m



Sol	Carrelage de couleur grise (moquette incluse)
Structure	Ossature aluminium laqué gris anthracite Hauteur de la structure : 2,40 m Panneaux de remplissage mélaminés décor blanc : <ul style="list-style-type: none">- cotes utiles du panneau : largeur 0,918 m, hauteur 2,20 m- hauteur hors tout du panneau : cloison 2,40 m, largeur 9,50 m
Enseigne	Normalisée (60 cm x 20 cm), recto/verso, fixation en épi sur l'allée. Maximum 20 caractères (espaces inclus). Une enseigne par stand.
Electricité	Eclairage par rails de 3 spots de 100W : 1 rail par espace de 9 m ² . Coffret de branchement avec disjoncteur différentiel 30mA et 3 prises de courant Puissance : 3kW
Mobilier	1 table rectangulaire 180x80cm et 2 chaises en polypropylène blanches <i>Mobilier : Catalogue sur demande</i>

*surface équipée à réserver préalablement auprès de l'organisateur

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

ATTENTION

Ce document (1 page) est à nous retourner rempli impérativement!

LIVRAISON COLIS

À retourner avant le 16 mai 2022 à :
philippine.foli@antibes-congres.com

Exposant :.....
Numéro de stand :.....
Contact administratif :
Contact sur place :.....

COLIS/CARTON/ROLL-UP

Nombre de colis envoyés sur site :.....
Encombrement approximatif :
Poids approximatif :

PALETTE

Nombre de palettes envoyées sur site :.....
Encombrement approximatif :
Poids approximatif :

Je m'engage à ce que :

- mes colis soient parfaitement reconditionnés avec la fiche retour du transporteur apposée sur chaque colis et validés avec la personne coordonnatrice sur site ; **enlèvement colis impérativement le jeudi 16 juin 2022 avant 18h00.**
- mon stand soit laissé propre de tous déchets (*bouteilles, nourriture, documentation*), qui seront jetés dans les containers disponibles sur place,
- les supports encombrants ne soient pas laissés sur place.

Le Palais des Congrès se réserve le droit de faire enlever et transporter aux décharges publiques tous objets laissés par les exposants à l'issue de la manifestation (colis non récupérés, encombrants laissés sur place) et facturera l'exposant sous une semaine (tarif à compter de 50 € ht).

Contact coordination sur place : Philippine FOLI au 04 22 10 60 49.

Date de commande :

Nom, signature et cachet :

ATTENTION – Ce document (1 page) est à nous retourner rempli
impérativement

ENSEIGNE

À retourner avant le 16 mai 2022 à :
philippine.foli@antibes-congres.com

Exposant :.....
Numéro de stand :.....
Contact sur place :.....
Nom et adresse de facturation :.....
.....
Tél :.....
Fax :.....
E-mail :.....

Texte de l'enseigne

*Veillez inscrire l'intitulé exact de l'enseigne que vous désirez dans
les cases ci- dessous en lettres capitales :*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de commande :

Nom, signature et cachet :

COMPLEMENTS*

À retourner avant le 16 mai 2022 à :
philippine.foli@antibes-congres.com

Exposant :

Numéro de stand :

Désignation	P.U. HT (en €)	Qté	Total HT (en €)
Réserve de 1m ² (avec porte fermant à clef)	108.00 €		
Réserve de 2m ² (avec porte fermant à clef)	216.00 €		
Branchement : Coffret électrique 1 à 6 kW <u>SUPPLEMENTAIRE**</u> (fourniture et pose)	45.00 €		
Eclairage : Rail de 3 spots de 100W <u>SUPPLEMENTAIRES**</u>	20.00 €		
Internet : Ligne ADSL (installation et consommation pour la durée de l'exposition)	120.00 €		
Nettoyage : Remise en état du stand la veille pour le lendemain (pour toute la durée de l'exposition)	50.00 €		
TOTAL HT			
TVA 20%			
TOTAL TTC			

*Agencement supplémentaire pour stands équipés (voir page 10), comprenant location, montage et démontage

**Nous rappelons aux exposants que la formule « stand équipé » comprend 1 rail de 3 spots de 100W ainsi qu'un branchement 3kW (1 seul coffret électrique par stand, peu importe la taille du stand).

Date de commande :

Nom, signature et cachet :

PAIEMENT

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement

Les prix forfaitaires sont établis pour la durée du salon et comprennent l'installation, la location, la maintenance et le démontage des équipements mis en place. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé.

Aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du paiement TTC correspondant. Une facture vous sera envoyée à réception de votre page de commande de compléments (page 12).

NOTES

Systeme de fixation sur stand :

Prévoir les fixations autorisées : Chaînettes et petits crochets en S.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de clouer, visser, encoller les cloisons, bandeaux, et poteaux.

Les adhésifs et double-face sont à enlever au démontage par l'exposant.

TOUTE DETERIORATION DE MATERIEL SERA FACTUREE A L'EXPOSANT

Important :

Il est interdit de cloisonner l'angle ouvert d'un stand. Il est strictement interdit de procéder à tous travaux touchant les conduits de fumée, les circuits électriques et téléphoniques, à tout perçage, accrochage ou scellement, à la dépose des portes, à la fixation d'antenne.

Les réparations et dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus énoncées seront intégralement à la charge de l'exposant.

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

IMPLANTATION

À retourner avant le 16 mai 2022 à :
philippine.foli@antibes-congres.com

Exposant :

Numéro de stand :

IMPORTANT

Veillez nous indiquer ci-dessous l'emplacement des équipements supplémentaires demandés (coffret(s) électrique(s), réserve, arrivée de la ligne ADSL...) sur le plan ci-dessous :

CLOISON DU FOND DU STAND

ALLÉE

Date de commande :

Nom, signature et cachet :

ANNEXE

À retourner avant le 16 mai 2022 à :
philippine.foli@antibes-congres.com

Exposant :.....
Numéro de stand :.....

Demande de multiprises ou rallonges

Nous disposons de multiprises et rallonges, qui pourront nous être demandé sur place en cas de besoin. Merci de noter que chaque article de ce type sera facturé comme suit :

Multiprise 14.40 € HT
Rallonge 14.40 € HT

Location de mobilier et équipement vidéo ou informatique

Merci de nous contacter directement pour toutes vos commandes de mobilier complémentaire sur stand (présentoir, machine à café, desks, plantes...) et équipement vidéo (écrans plats, ordinateur...)

ATTENTION – Ce document (4 pages) est à nous retourner signé et paraphé
impérativement avant le 16 mai 2022 à
philippine.foli@antibes-congres.com

CAHIER SÉCURITÉ

Cahier des Charges Sécurité des Expositions

1. AMENAGEMENT ET DECORATION

L'exposant devra respecter toutes les mesures imposées par les dispositions générales et l'arrêté du 18 novembre 1987 relatif aux salles d'exposition.

Le suivi de l'exécution des dispositions du texte précité incombe aussi bien à l'exposant qu'à l'organisateur.

Ils devront être en relation avec le responsable de la sécurité pour la bonne application de ces textes. En cas d'infraction grave, ils pourront donner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures de matériel exposé, ou à l'interruption de la manifestation, sans que l'exposant puisse réclamer aucune indemnité ni que ses obligations d'acquitter le loyer disparaissent.

Il est fait l'obligation à l'exposant en particulier de veiller à garantir en toutes occasions le libre accès des portes de sortie, issues de secours, dispositifs pour l'évacuation des fumées (tirez-lâchez et RIA).

L'ignifugation des installations doit être réalisée par une entreprise qualifiée, délivrant le label de garantie d'un organisme agréé. Chaque responsable de stand doit tenir à la disposition de la commission de sécurité, le certificat de réaction au feu des matériaux utilisés pour l'aménagement ou la décoration.

Les certificats d'origine étrangère peuvent être pris en considération dans le cadre de la norme ISO. Aussi, les exposants étrangers utilisant des matériaux importés de leur propre pays n'ayant pas été contrôlés en France, doivent transmettre, au plus tard 2 mois avant la manifestation, des échantillons de ces matériaux auprès des laboratoires agréés qui établiront des certificats de conformité par rapport aux normes prévues par la réglementation française en vigueur.

Les matériaux utilisés pour les aménagements et la décoration des stands sont réglementés. La classification française est la suivante :

M 0 = incombustible

M 1 = non inflammable

M 2 = difficilement inflammable

M 3 = moyennement inflammable

M 4 = facilement inflammable

Sont autorisés :

- les matériaux ayant reçu un classement de réaction au feu après essais dans un laboratoire agréé français (LCPP, CSTB, LNE, SNPE, LCRB ou INERIS) et accompagnés d'un Procès-Verbal délivré par le laboratoire (P.V. à réclamer à votre fournisseur) ;
- les matériaux bénéficiant d'un classement conventionnel : M 0 = métal, verre... M 3 = bois et dérivés (massif, contreplaqué, latté, particules et fibres) d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm

Paraphe

ATTENTION, les Procès-Verbaux précisent dans quelles conditions d'utilisation le classement est valable :

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

- au sol, sur les murs, en plafond ...
 - pose libre, tendue, collée ...
 - sur support : M 0 non isolant, bois d'épaisseur supérieure à 19 mm...
- **Les ossatures, cloisonnements et moquettes** des stands doivent être constitués de matériaux de catégorie M3 minimum.
 - **Les tentures et tissus tendus** doivent être de catégorie M2 minimum.
 - **Les panneaux, affiches, posters et banderoles fixés sur les parois**, dont la surface totale est inférieure à 20 % de la surface des parois du stand peuvent être présentés sans exigence de réaction au feu.
 - **Les panneaux, affiches, posters et banderoles flottants** dont la surface est supérieure à 0,5 m2, les guirlandes, les vélums et matières plastiques doivent être de catégorie M 1 minimum (ou entièrement collés sur des supports de catégorie M1 minimum).
 - **Les tissus recouvrant les tables, tréteaux et présentoirs** horizontaux doivent être de catégorie M 1 minimum.
 - Les certificats de réaction au feu et d'ignifugation doivent être fournis par l'exposant au plus tard lors du montage des stands.
 - **Les végétaux artificiels ou séchés** sont autorisés en quantité limitée.
 - Les stands doivent être construits sur un seul niveau (sauf dispositions à soumettre à l'organisateur). L'exposant est tenu de respecter les dimensions au sol de son stand et de ne pas empiéter dans les allées, dégagements réglementaires et issues de secours.
 - Les inscriptions de couleur verte et blanche ensemble sont interdites.
 - **Laser** : Tout exposant utilisant un laser sur son stand doit impérativement prévenir le service technique du Centre de Congrès (Monsieur Patrice Gatti), 2 mois avant la manifestation.
 - Le Centre de Congrès se réserve le droit absolu de faire enlever tout matériel dangereux, insalubre, ou dégageant des odeurs désagréables, nuisibles ou gênantes ainsi que toutes les installations susceptibles de nuire à l'aspect général.
 - L'Organisateur et l'exposant prendra les surfaces d'exposition dans l'état où elles se trouveront au moment de l'entrée en jouissance et les rendra au moment convenu dans le même état.
 - Le Palais des Congrès ne dispose pas de locaux susceptibles d'entreposer les emballages vides pendant la période d'exposition.
 - Ceux-ci doivent être emportés au fur et à mesure du montage par les exposants ou les organisateurs, qui sont responsables vis à vis de la sécurité de la bonne exécution de cette prescription.

2. BALISAGE ET MOYENS DE SECOURS

- a) Les moyens de secours (extincteurs) doivent rester visibles et accessibles.
- b) Les constructions et aménagements ne doivent pas cacher les inscriptions signalant les dégagements ou cheminements d'évacuation (sortie, sortie de secours).

3. MATIERES COMBUSTIBLES

Les stockages de bois, papier, carton, emballages divers sont interdits dans les espaces d'exposition. L'utilisation de gaz combustibles est interdite et celle des liquides inflammables est réglementée (nous consulter).

4. PROTECTION DU PUBLIC

Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant. Les parties dangereuses et notamment : les organes en mouvement, les surfaces chaudes, les pointes, les tranchants, doivent être :

- soit protégés par un écran ou un carter rigide solidement fixé, et bien adapté,
- soit placés en retrait d'au moins 1 mètre des circulations.

Le public doit être tenu à l'écart des aires de présentation en évolution.

Paraphe

5. INSTALLATION ELECTRIQUE

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com

L'exposant est responsable de l'installation électrique à partir du tableau de branchement livré sur son stand.

Il est interdit de modifier les caractéristiques techniques dudit tableau (emplacement, disjoncteur, fusibles, etc.).

L'exposant est tenu de respecter les règles de sécurité précisées par les textes officiels, notamment :

a) le tableau de branchement doit être accessible en permanence.

b) il est interdit d'utiliser :

- . des câbles isolés pour une tension inférieure à 500 volts, ce qui interdit notamment le câble HOVHII (scindex),
- . des épissures (les câbles doivent être correctement fixés),
- . des connections non protégées par des boîtes de dérivation genre "plexo",
- . des fiches multiprises, seuls sont autorisés les blocs multiprises avec cordon,
- . des lampes à décharge non conformes à la norme NFC 15150.

c) Il est recommandé d'utiliser du matériel de Classe II (deux) double isolation, symbole 
Les appareils de classe I (un), symbole  doivent être reliés à la terre.

d) Les projecteurs halogènes doivent :

- . être situés à 2,25 m de hauteur minimum
- . fixés solidement en position horizontale,
- . éloignés de tous matériaux inflammables,
- . équipés d'écrans de sécurité en verre ou en matière équivalente (les grilles métalliques ne sont plus autorisées),
- . alimentés par des câbles conducteurs de 1,5 mm² permettant de relier la borne de l'appareil au conducteur de terre sur le coffret de livraison du stand.

e) Les guirlandes d'illuminations

- . doivent être constituées de câbles non propagateurs de la flamme (catégorie C2)
- . leurs douilles doivent être raccordées de façon inamovible aux conducteurs qui les alimentent,
- . les puissances indiquées pour les ampoules doivent être respectées (15 W maxi).

f) Enrouleurs : les câbles d'alimentation devront être entièrement déroulés.

g) En dehors des heures d'ouverture de la manifestation, le courant doit être coupé sur les stands.
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'organisateur, qui pourra faire procéder à une visite de contrôle des installations avant l'ouverture et pendant la manifestation

Les installations relevées non conformes aux règles et normes en vigueur devront être mises en conformité par l'exposant avant l'ouverture de la manifestation.

Ces quelques informations présentent les principales règles à respecter sans caractère d'exhaustivité sur l'ensemble de la réglementation. En cas de doute ou d'un besoin de complément d'information, veuillez consulter notre cabinet conseil en adressant votre demande à : [résolution.mdb@hotmail.fr](mailto:resolution.mdb@hotmail.fr)

Paraphe

REGLES D'ACCESSIBILITE DES STANDS AUX PERSONNES HANDICAPEES

(Extraits de l'arrêté du 1er août 2006)

ACCUEIL DU PUBLIC

Comptoirs, banques d'accueil et guichets : la hauteur d'au moins un des comptoirs, banques ou guichets doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire d'une hauteur maximum de 0,80 m. De plus, le comptoir d'accueil devra posséder, pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant, un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur.

STAND SURELEVE PAR UN PLANCHER

Lorsqu'il ne peut être évité, un faible écart de niveau peut être traité par un ressaut à bord arrondi ou muni d'un chanfrein et dont la hauteur doit être inférieure ou égale à 2 cm. Cette hauteur peut être portée à 4 cm si le ressaut comporte sur toute sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %.

Tout stand équipé d'un plancher d'une hauteur supérieure à 4 cm sur lequel le public est invité à monter, devra comporter une rampe d'accès. Cette rampe entièrement intégrée au stand (ne pas empiéter dans l'allée de circulation), devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente : de 8% si sa longueur est < à 2 m, ou 12% si sa longueur est < à 0,50 m.

HANDICAP VISUEL

La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations doit être telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées doivent faire l'objet d'un éclairage renforcé ou d'un signallement contrasté (bande noire et jaune, plante, ...). Les informations devront être visibles, lisibles et compréhensibles par les personnes handicapées. Les supports d'information doivent être contrastés par rapport à leur environnement immédiat. Les informations portées sur ces supports devront être fortement contrastées par rapport au fond, et les caractères d'écriture devront avoir une hauteur de 15 mm minimum pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation, 4,5 mm sinon. Les inscriptions de couleur verte et blanche ensemble sont interdites car réservées à la signalétique de sécurité incendie.

VISITE DE CONTRÔLE

La sous-commission d'accessibilité aux personnes handicapées viendra contrôler la conformité des aménagements avant l'ouverture au public.

ASSURANCES

Le preneur, les personnes morales et physiques qu'il représente doivent assurer obligatoirement :

- « Tout risque, y compris les vols », tous les biens qui sont apportés au Centre des Congrès, pour un spectacle, une exposition, un congrès, etc..., dès leur entrée jusqu'à leur sortie. Cette assurance doit également couvrir les biens lorsqu'ils sont transportés, manipulés, montés et démontés par le personnel du Palais des Congrès ou à l'aide de matériel et moyens appartenant au Palais des Congrès.

Quelle que soit la cause ou la nature des dommages éventuels de ces biens, le Preneur, les personnes morales ou physiques qu'il représente doivent comporter la mention de cette renonciation à recours.

- « En responsabilité Civile » pour les dommages causés aux tiers et ce, durant toute la durée de leur présence dans les locaux du Palais des Congrès.

NOUS VOUS REMERCIONS DE PARAPHER CE DOCUMENT ET DE NOUS LE RETOURNER DÛMENT SIGNE « BON POUR ACCORD »

Fait à :

Le :

« Bon pour Accord »

Nom du signataire : Signature et cachet de l'entreprise

Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins

60, chemin des Sables - 06160 JUAN-LES-PINS

Tél. : 04 22 10 60 01 - Fax : 04 22 10 60 09 – www.antibesjuanlespins-congres.com